

Le collectif comme mode de fonctionnement

Agir en collectif, c'est un mode de fonctionnement parmi d'autres. C'est souvent un réflexe nourri de préférences idéologiques et reposant sur des critiques vis-à-vis des autres modes de fonctionnement. L'action individuelle est souvent suspectée d'égoïsme et on préférera alors l'action collective nourrie d'altruisme et d'intérêts communs ou l'action hiérarchique nourrie d'intérêt général. L'action collective sera vite jugée lente et inefficace, on lui préférera l'action individuelle libre ou l'action hiérarchique d'un pouvoir puissant car concentré. L'action hiérarchique sera vite jugée bureaucratique et déconnectée des besoins réels, on lui préférera alors l'action individuelle libre ou la participation collective des usagers-rs.

Mais ces idéologies ne relèvent que partiellement d'un choix conscient. La société occidentale contemporaine s'est construite autour d'un binôme libéralisme-individualisme / étatisme-hiérarchie qui s'est opposé aux fonctionnements collectifs (associations, coopératives, mutuelles, corporations et autres formes de collectif). Il s'agit d'une construction politique consciente. Karl Polanyi (La Grande Transformation) montre que les sociétés moyenâgeuses s'appuyaient beaucoup sur un fonctionnement collectif que ce soit dans les organisations rurales communautaires ou dans les corporations urbaines, mais qu'il y a eu un tournant politique entre les 15èmes et 19èmes siècles considérant le fonctionnement collectif comme un vestige anti-moderne du passé.

Pierre Kropotkine (L'Entraide) explique comment les rois d'Angleterre ont légiféré pour spolier les collectifs de leurs biens et punir les personnes tentant de s'organiser collectivement. En France, la loi Le Chapelier et le décret Allarde de 1791 ont également interdit l'organisation collective, tandis que le Code Civil de 1804 renforçait la propriété privée par son article 544 permettant à chacun-e de suivre son intérêt personnel sans devoir prendre en compte les avis des autres usagers-rs. L'article 1134 du même Code a garanti la liberté individuelle d'échanger des biens et services, l'Etat n'intervenant que dans un second temps lorsque ces échanges constituant les marchés aboutissaient sur des dysfonctionnements économiques et sociaux.

Il s'agissait également d'une bataille idéologique considérant avec Darwin que les hommes sont égoïstes et en concurrence avec les autres et avec Hobbes que seul un Etat pourrait rétablir l'ordre lorsque ces égoïstes. Alors que les penseurs tels que le Creusois Pierre Leroux de Boussac faisait discrètement l'hypothèse inverse que les personnes sont avant tout altruistes, tournées vers les autres. Des biologistes et naturalistes ont eu beau étudier les nombreux phénomènes coopératifs dans la nature, l'hypothèse concurrentielle de Darwin a continué de dominer. À la fin du 20ème siècle, cette controverse a été reprise. Gareth Hardin (La tragédie des communs) a cherché à montrer que dès que l'organisation est collective, les biens sont mal gérés et gaspillés. Milton Friedmann a défendu l'idée que l'enfer est pavé de bonnes intentions et que l'économie ne fonctionne que si chacun-e s'occupe de ses affaires, les seules qu'il-elle connaît, et non celle des autres, qu'il-elle ne connaît pas ou mal. Ces idées ont largement irrigué la Banque Mondiale et le FMI qui, ayant un marteau dans la tête, voyaient des solutions en forme de clous partout : pour gérer correctement des biens et service, il faut soit un propriétaire individuel soit une hiérarchie

capable de contraindre et contrôler les usagers-rs. Ce n'est que dans les années 2000 que le vent a commencé à tourner avec notamment le Prix Nobel d'économie de Elinor Ostrom identifiant partout dans le monde des collectifs fonctionnant de manière plus efficace qu'avec des propriétaires individuels ou des systèmes hiérarchiques.

Jacques Prades (Tous en coopératives!) constate alors à quel point le fonctionnement coopératif a décliné dans nos sociétés. Nous sommes formatés en faveur du binôme libéralisme/hiérarchie alors que l'économie est plus « plurielle » que ça (Jean Louis Laville, L'économie solidaire, une perspective internationale).

Malgré cette forte défiance vis-à-vis des fonctionnements collectifs, il existe quelques recherches universitaires, en phase d'augmentation, qui ont cherché à tirer des conclusions des fonctionnements collectifs tordant le cou et précisant certains préjugés à l'endroit de ces collectifs.

Typologie des collectifs

La théorie consistant à faire des moyennes d'expériences diverses, elle donne ainsi des repères aux personnes impliquées dans les collectifs : comment c'est chez les autres ?

Comment sont les autres collectifs ? Sous quelles conditions fonctionnent-ils bien (taille, ancienneté, hétérogénéité, taux de renouvellement) ? Dans la tradition de la psychologie des petits groupes de Kurt Lewin, Roger Mucchielli (La dynamique des groupes) s'intéresse aux impacts des tailles de groupe sur leurs fonctionnements. Claude Vienney (Socio-économie des organisations coopératives) montre que les coopératives sont souvent issues d'une forte identité de groupe, donc avec une forte homogénéité : coopératives et mutuelles de consommateurs-rices, d'agricultrices-eurs, d'artisan-e-s, d'instituteurs-rices, de travailleurs, etc plutôt que mêlant ces diverses catégories. Et aussi coopératives fortement ancrées territorialement en Vendée ou au Pays Basque.

Prises de décision

On peut ensuite s'intéresser aux problèmes rencontrés par les collectifs : engagements non tenus, arrivée de nouveaux-lles, retards, manque de fiabilité, manque de discrétion, absence de réponse aux mails, manque de transparence, inégalités dans le temps passé, etc. Existe-t-il une règle ou instance officielle pour traiter ou anticiper ces difficultés ?

De nombreux chercheur-e-s ont analysé la question de la prise de décision. Des économistes libéraux (Alchian et Demsetz, Oliver Williamson, Jensen et Meckling) considéraient que les coopératives ne pouvaient pas exister durablement sans aides fiscales, tant les prises de décision sont lentes. Et en effet, qui ne s'est pas agacé de réunions n'aboutissant jamais ou de décisions jamais tranchées. D'autres économistes (Bruno Jossa, Chris Doucouliagos) ont

montré que, malgré une prise de décision effectivement plus lente, les coopératives ne sont pas moins efficaces que les entreprises concurrentes des mêmes secteurs. C'est que une fois la décision prise, l'étape de convaincre les personnes concernées est déjà assurée de sorte que les coûts de contrôle sont moins importants, sans oublier que les membres de la coopérative peuvent se surveiller les uns les autres (Elinor Ostrom). Ce dernier point est d'ailleurs sujet de conflits entre une version communautariste des collectifs (Charles Maurras était également très enthousiaste des fonctionnements coopératifs et mutualistes) et une version plus libertaire. Certain-e-s vont plus loin en considérant que le désordre apparent dans une organisation collective permet de baser des décisions sur une vision plus riche et plus globale des problèmes rencontrés, en contradiction avec la volonté d'organisation rationnelle du monde (Jean Oury, Psychanalyse, psychiatrie et psychothérapie institutionnelles » ; Cornelius Castoriadis, L'institution imaginaire de la société).

Quelles combinaisons avec l'individualisme et la hiérarchie ?

Comme annoncé en introduction, le fonctionnement collectif a sa propre idéologie autour d'un panthéon d'auteurs mythiques tels que Proudhon, Kropotkine, Fourier, Desroche, etc. Il y a du bien et du mal. On veut parfois être vraiment collectifs, gommer toutes traces de hiérarchie ou d'individualisme vus comme des restes d'instincts primaires de volonté de domination ou d'égoïsme. Mais en pratique dans la vraie vie, on est souvent amenés à faire appel à des principes issus du libéralisme (il faut payer les gens pour qu'ils aient un avantage individuel sinon ils ne s'engageront pas) ou de la hiérarchie (il faut un chef). Raquel Rego analyse ainsi comment évoluent les types de dirigeants associatifs : experts individuels (les meilleurs du marché), notables (capables de mobiliser le pouvoir concentré) et fans de fonctionnements collectifs.

Comment faire fonctionner un collectif sans écraser les besoins individuels et étouffer les énergies (Philippe Corcuff, Enjeux libertaires pour le XXIème siècle ; Vincent Pachès) mais comment à l'inverse éviter que les individus ne profitent comme des passagers clandestins de l'engagement collectif des autres (Mancur Olson, Logique de l'action collective).

Connaissances expérientielles des usagères-rs (François Draperi) ou connaissances expertes des expert-e-s ? Liberté individuelle, pression collective ou pouvoir de coercition ? Quels sont les avantages et inconvénients de chacune des solutions ?

Utopies, valeurs et banalisation

Pour Oppenheimer, les coopératives ont le choix entre mourir économiquement (les valeurs sont trop présentes de sorte que seul un noyau de militant-e-s s'investit et que la coopérative ne peut survivre) ou politiquement (laisser tomber les valeurs pour conserver

des clients). Danièle Demoustier constate que beaucoup de coopératives ont en effet connu une phase, annoncée par Claude Vienney, où les règles économiques "réalistes" poussent sur le côté les valeurs initiales du mouvement (lutte contre les exclusions, ouverture culturelle, développement local, égalité, démocratie, etc), mais que cette tendance peut se retourner avec le temps. Les dynamiques collectives ne sont donc pas que des feux de paille mais peuvent grossir même si on compte de nombreux échecs précoces dans l'histoire (Utopies en Limousin). Comment trouver l'équilibre entre purisme idéologique et viabilité socio-économique ? Les chercheurs du Réseau Interuniversitaire d'économie sociale et solidaire (RIUESS) analysent particulièrement cette question de la durabilité des valeurs.

Comment placer le curseur entre logique d'efficacité et objectifs socio-politiques. Yves St-Arnaud analyse comment les petits groupes articulent fonction productive (répondre à un besoin) et fonction sociale de convivialité. Accepte-t-on de « perdre du temps » et s'égarer de l'ordre du jour pour laisser la place aux échanges spontanés ? Et comment ces fonctions économiques et sociales s'opposent ou se complètent ?

Marius Chevallier,

DUT Carrières Sociales Animation de Guéret, économiste à Geolab et à l'Observatoire des circuits de proximité, membre de divers collectifs, marius.chevallier@unilim.fr